

Montréal, le 5 juin 2008

Monsieur David Levine,
Directeur général
Agence de la santé et de services sociaux de Montréal
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9

Objet : Processus de transfert d'expertise du CEMTGC

Monsieur le Directeur

A deux reprises au cours de cette année, les rencontres des comités de gestion et d'évaluation du CEMTGC ont été annulées. En outre, nous avons appris que le CEMTGC allait être repris par une structure provinciale. Le traitement de ce dossier suit donc un processus parallèle qui n'est pas celui qui avait été annoncé. ATEDM et le CRADI souhaitent dénoncer le manque d'éthique, de transparence et de rigueur au sein de ce processus. Il nous apparaît évident que cette décision a été prise sans tenir compte du processus annoncé et sans considération de la position des membres des comités.

Dans un premier temps, il nous apparaît important de rappeler que c'est le milieu communautaire et les parents qui ont revendiqué pour faire reconnaître le besoin des personnes ayant un trouble grave du comportement et qui font des représentations politiques depuis de longues années. Leurs efforts ont porté fruit et en 1995 un budget de 2,2 millions a été accordé afin de développer une expertise dans la région de Montréal, visant à traiter efficacement les troubles graves du comportement. Pour ce faire, il était nécessaire d'en développer la compréhension par la recherche des causes et de mettre en place des interventions visant la disparition des troubles de comportement chez les personnes qui en sont atteintes.

Au cours des années, le Réseau et l'Agence ont travaillé à développer une organisation de services, organisation qui a dû être réajustée fréquemment suite aux évaluations du programme TGC. En tant que milieu communautaire, nous avons été associés à ces travaux, mais avons dû exprimer nos réticences à chacune des étapes, qui nous semblaient toujours axées sur l'organisation des services plutôt que sur le développement d'une expertise qui permettrait de soigner les personnes aux prises avec des troubles graves du comportement.

Le 20 septembre 2005, le conseil d'administration de l'Agence a adopté une résolution en lien avec l'avenir du PREM-TGC où ce programme a été divisé en deux volets : un volet d'intervention relevant des CRDI et un volet de développement d'expertise, qui comprend la consultation, la formation et la recherche. Ce dernier volet relèvera du CEMTGC, qui lui, aurait dû être supervisé par un comité d'orientation et d'évaluation jusqu'au 31 mars 2007.

L'augmentation de la clientèle ayant des troubles graves du comportement indique clairement qu'actuellement le réseau est dans l'incapacité de comprendre, résoudre et intervenir auprès de cette

clientèle. Au risque de nous répéter, vous devez savoir que des familles viennent quotidiennement demander de l'aide à ATEDM, et finissent en état de crise perpétuelle. Quoique nous fassions pour les aider à faire face à ces crises, rien n'avancera pour elles tant qu'une intervention adéquate ne sera pas faite sur les troubles de comportement, ce pour quoi le réseau est encore largement démuné. Il est clair que l'expertise des centres est encore insuffisante et doit être développée par des moyens adéquats, et pas seulement en mettant les centres en situation d'agir, mais sans structure d'apprentissage.

Également, il a été demandé, au cours de la rencontre du 15 juin 2006 et rappelé en avril 2007, de procéder à un état de situation sur les TGC à Montréal (non en terme d'organisation de services mais d'incidence et de traitement). Une réponse à cette demande nous semble essentielle et devrait être retenue de façon prioritaire par l'Agence, dans les meilleurs délais, et ce d'autant plus que la région de Montréal procède actuellement à la réorganisation de ses services en déficience intellectuelle-TED.

À nouveau, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception face à l'ensemble du dossier relié aux troubles graves du comportement et particulièrement le CEMTGC qui à ce jour possède une expertise théorique mais aucunement clinique. Nous revenons donc à la question de base : qui va s'occuper de développer à Montréal l'expertise de pointe en troubles graves de comportement dont ont besoin les familles aux prises avec ces problèmes ?

Espérant que notre dénonciation et notre position sera reçue et entendue, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Thérèse Colin,
Coordonnatrice CRADI

Nancy Lacoursière,
Directrice générale ATEDM

c.c.: Docteur Victor Goldbloom, président du conseil d'administration
Monsieur Alban Asselin, membre du conseil d'administration
Docteur Pierre Bourgouin, membre du conseil d'administration
Monsieur Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
Madame Suzane Gouin, membre du conseil d'administration
Monsieur Jean-Vianney Jutras, président du comité de vérification
Madame Elizabeth Khabar-Dembil, membre du conseil d'administration
Monsieur Yvon Lamarre, président du comité d'allocation des ressources et de suivi des ententes de gestion
Madame Mélanie Lavoie-Tremblay, membre du conseil d'administration
Docteur François Lessard, membre du conseil d'administration
Docteur Ronald Ludman, membre du conseil d'administration
Madame Suzanne Marceau, membre du conseil d'administration
Madame Wendy Thompson, membre du conseil d'administration
Madame Monika Throner, présidente du comité de vigilance et de la qualité
Madame Renée Voisard, présidente du comité de planification et d'évaluation
Monsieur Michel Gignac, Office des personnes handicapées du Québec
Monsieur Guy Sabourin, directeur, Centre d'expertise de Montréal en troubles graves du comportement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement